

**Compte rendu
du Conseil municipal
du 7 janvier 2016**

Compte-rendu du conseil municipal du 7 janvier 2016

L'an deux mille seize, le sept janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Dominique LESPARRE, Florelle PRIO, Kévin CUVILLIER, Nessrine MENHAOUARA, Christian OURMIERES, Martin LOLO, Michèle VASIC, Jean-Luc LANTENOIS, Marjorie NOEL (jusqu'à 22h - dossier 5), M. Philippe NOEL , Adjoints

Mesdames et Messieurs Pierre BORDAS, Patricia JAOUEN, Lionel HOUSSAYE, Raymond AYIVI, Catherine VACHIA, Khalid EL FARA, Catherine PINARD, Jean-Marc RENAULT, Abdellah WAKRIM, Sidikatou GERALDO, Gilles REBAGLIATO, Nadia AOUCHICHE, Célia ABDEDAIM, Laetitia HIVERT, Evelyne HEYMAN, Laurent PEAUCELLIER, Malik BENIDIR, Jérôme RAGENARD, Sophie STENSTROM, Michel CAMPAGNAC, Conseillers municipaux

Absente excusée ayant donné pouvoir :

- Arnaud GIBERT a donné pouvoir à M. HOUSSAYE
- A partir de 22h (dossier n°5), Marjorie NOEL a donné pouvoir à Philippe NOEL
- Françoise SALVAIRE a donné pouvoir à Mme JAOUEN
- Mme Sylvie ETCEHEMENDY SZKOBEL a donné pouvoir à Mme VASIC
- Aïcha DE HULSTER a donné pouvoir à M. RAGENARD
- M. Régis a donné pouvoir à M. BENIDIR.

La secrétaire de séance :

- Mme Noël
- A partir de 22h (dossier n°5), Mme Prio

Dossier 1 - Approbation du procès verbal de la séance du 9 décembre 2015

Sur le rapport de M. Le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 9 décembre 2015.

Dossier 2 – Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale

Sur le rapport de M. Le Maire,

Le conseil municipal de Bezons a été amené le 19 novembre 2014 à délibérer pour émettre son avis sur le schéma **régional** de coopération intercommunale ainsi que sur sa mise en œuvre qui a amené le rattachement de la commune de Bezons à la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine. Ce schéma régional a pour objet d'accompagner la création de la Métropole du Grand Paris par la réorganisation de la carte des intercommunalités à fiscalité propre de la grande couronne et de l'unité urbaine de Paris.

Parallèlement à cette procédure, une loi a instauré l'obligation pour le représentant de l'Etat dans le département d'établir un schéma **départemental** de coopération intercommunale (SDCI) avant le **31 Mars 2016**. Il est établi dans un objectif de couverture intégrale du territoire par des EPCI, de suppression des enclaves et discontinuités territoriales et de rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats mixtes existants.

Il peut proposer la création, la transformation ou la fusion d'EPCI, ainsi que la modification de leurs périmètres. Il peut également proposer la suppression, la transformation, ainsi que la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes.

Dans ce cadre, a été notifié par le Préfet à la commune le projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour le Val d'Oise.

◦ **Sur les EPCI**

Le document prend acte des décisions prises dans le cadre du schéma régional de coopération intercommunale et notamment du rattachement de la commune d'Argenteuil au Grand Paris, de celui de Bezons à un EPCI des Yvelines et de la dissolution de la communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons.

A ce titre, le conseil municipal à la majorité (M. Benidir et M. Régis par pouvoir votant contre et Mme Heyman, M. Ragenard, Mme De Hulster par pouvoir, Mme Stenström, M. Peaucellier s'abstenant) confirme son désaccord avec l'adhésion obligée de Bezons à la communauté des Yvelines, même si la décision prise ne peut être à ce jour remise en cause.

◦ **Sur les syndicats**

Le projet expose que depuis 2007 dans le département 29 syndicats ont déjà été supprimés en 8 ans ; il en reste 117.

Le Préfet indique qu'il portera une attention particulière aux syndicats dont le périmètre est inférieur à celui des EPCI à fiscalité propre actuels ou envisagés et à ceux dont la loi a prévu le transfert des compétences aux EPCI à fiscalité propre entre 2016 et 2020.

Le projet de schéma propose donc

- la dissolution des syndicats sans activité financière ou apparaissant sans activité réelle à savoir le syndicat intercommunal (SI) de Frépillon-Bessancourt pour le CES, le syndicat interdépartemental Seine et Epte et SIEGENS.
- le recensement des syndicats appelés en théorie à disparaître d'ici le 1er janvier 2020 par application de la loi et l'analyse des contraintes techniques qui plaideraient pour leur maintien en l'état ou nécessiterait leur fusion avec d'autres
- l'étude des regroupements possibles des syndicats techniques (eau, assainissement, ordures ménagères...). Deux groupes de travail ont été créés à l'issue de la CDCI du 16 octobre 2015, l'un sur la thématique « eau et assainissement », l'autre sur la thématique « collecte et traitement des déchets ménagers ». Ils doivent se réunir plusieurs fois d'ici fin mars 2016 pour éclairer les choix futurs de la CDCI.

Dans ce cadre, le conseil municipal à la majorité (M. Benidir et M. Régis par pouvoir votant contre et Mme Heyman, M. Ragenard, Mme De Hulster par pouvoir, Mme Stenström, M. Peaucellier s'abstenant) :

- **Émet, en cohérence avec ses délibérations précédentes, un avis défavorable au projet de schéma proposé**
- **Invite à une vigilance particulière sur la situation des syndicats pouvant impacter directement la commune de Bezons et demande :**
 - **le maintien du syndicat Azur qui va assurer dès janvier à la fois la collecte et le traitement des ordures ménagères sur notre territoire. Le conseil souligne le caractère essentiel de ce syndicat qui est désormais, tant au niveau technique que financier, en capacité de se développer ;**
 - **le maintien du syndicat d'assainissement du Val Notre Dame en rappelant la cohérence des bassins versants et la complexité des opérations éventuelles de dissolution ;**

- le maintien du syndicat intercommunal de la Plaine de loisirs de Vallangoujard où d'importants investissements ont été récemment réalisés pour favoriser la fréquentation de ce lieu de loisirs ;
- le maintien du Syndicat mixte de gestion de la fourrière animale du Val d'Oise qui rend des services indispensables à l'échelle départementale.

Dossier 3 – Élection des représentants de la commune auprès de la communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine

Sur le rapport de M. Le Maire,

Par délibération du 9 décembre dernier, le conseil municipal a approuvé les statuts de la future communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine et la détermination du nombre de sièges du conseil communautaire à 92 dont 8 attribués à la commune de Bezons. La Communauté d'agglomération Saint Germain Boucle de Seine a été créée par arrêté préfectoral au 1er janvier. Il revient donc aux communes membres d'élire leurs représentants avant la première réunion du conseil communautaire, où sera installée la gouvernance de l'établissement.

le conseil municipal après avoir désigné comme scrutateurs M. Benidir, Mme Jaouen et Mme Heyman, constate après dépouillement, les résultats suivants :

- Nombre d'inscrits : 35
- Nombre de votants : 34
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
-

Les voies obtenues par les différentes listes présentées sont les suivantes :

- Liste menée par M. Lesparre : 20 voix
- Liste menée par M. Benidir : 2 voix
- Liste menée par M. Ragenard : 7 voix

Sont donc élus au scrutin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne les représentants suivants :

1. Dominique LESPARRÉ (20 voix)
2. Florelle PRIO (20 voix)
3. Nessrine MENHAOUARA (20 voix)
4. Michèle VASIC (20 voix)
5. Philippe NOEL (20 voix)
6. Kévin CUVILLIER (20 voix)
7. Jérôme RAGENARD (7 voix)
8. Evelyne HEYMAN (7 voix)

Dossier 4 – Adhésion et désignation des représentants de la ville au sein de divers organismes

Sur le rapport de M. Le Maire,

Au titre de ses compétences, l'agglomération Argenteuil-Bezons était membre d'un grand nombre

d'organismes extérieurs. La commune, reprenant un grand nombre de compétences, doit donc procéder à des adhésions en son nom à ces organismes et à de nouvelles désignations de ses représentants :

- **Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF)**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac s'abstenant) d'adhérer au syndicat des eaux d'île de France. Après dépouillement, sont élus au scrutin secret majoritaire les représentant suivants :

Titulaire : Mme Nessrine MENHAOUARA (par 29 voix)

Suppléant : M. Arnaud GIBERT (par 29 voix)

Par ailleurs, pour garantir la continuité de ce service public essentiel pour la vie des bezonnais, **le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac s'abstenant) d'approuver une convention de gestion provisoire dans l'attente définitive de l'adhésion de la ville par le comité syndical.**

- **Autolib' Métropole**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au syndicat Autolib. Après dépouillement, sont élus au scrutin secret majoritaire les représentant suivants :

Titulaire : M. Arnaud GIBERT (par 28 voix)

Suppléant : Mme Florelle PRIO (par 28 voix)

- **Mission locale Argenteuil-Bezons**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la mission locale Argenteuil-Bezons. Après dépouillement, sont élus au scrutin secret majoritaire les représentants suivants :

Titulaires : M. Pierre BORDAS (par 30 voix) et Mme Marjorie NOEL (par 30 voix)

Suppléante : Mme Sidikatou GERALDO (par 30 voix)

- **Association AGIRE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'association AGIRE. Après dépouillement, sont élus au scrutin secret majoritaire les représentants suivants :

Titulaires : M. Pierre BORDAS (par 30 voix) et Mme Nadia AOUCHICHE (par 30 voix)

Suppléante : Mme Catherine VACHIA (par 30 voix)

- **SCIC Seine Accession**

Le groupe des élus socialistes, démocrates et républicains déplore les effets dévastateurs de la dissolution de la CAAB voulue par la ville d'Argenteuil. Dans ce contexte très difficile, s'agissant du logement social, la solution mise en place doit permettre de maintenir une gestion locale et dynamique. Cependant, en raison de l'insuffisance de la participation, de l'implication, de la représentation des élus municipaux bezonnais au sein de la nouvelle SCIC Seine Accession, du manque d'information et d'association des élus lors de la création de cette structure et soucieux de ne pas présenter plusieurs candidats au sein de la majorité - le groupe des élus socialistes, démocrates et républicains ne prend pas part au vote.

Après dépouillement, est élu au sein de l'Assemblée générale, au scrutin secret majoritaire, le représentant suivant :

Titulaire : Dominique LESPARRÉ (par 18 voix)

Dossier 5 – Approbation du règlement intérieur et désignation des représentants de la ville auprès du Théâtre Paul Eluard

Sur le rapport de M. Le Maire,

La fin de l'agglomération amène le TPE à être à nouveau rattaché directement à la commune. Le TPE est un établissement doté d'une personnalité morale propre distincte de la commune. Il dispose ainsi d'un Conseil d'Administration et de son propre budget qui sera financé en particulier par la commune.

Dans ce contexte, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit qu'à compter du 1er janvier 2016, la régie personnalisée communautaire redevient une régie communale, approuve son règlement intérieur dans les mêmes termes que l'ancien règlement intérieur sous réserve des seuls ajustements institutionnels nécessaires.**

Sans qu'il y ait lieu de procéder à un vote, le conseil municipal prend acte des nominations suivantes au sein du conseil d'administration, dans le respect des dispositions de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales relatif aux désignations dans les organismes extérieurs :

11 Représentants du Conseil municipal	1 des 2 représentants du canton de la commune de Bezons
<ul style="list-style-type: none">• Christian Ourmières	<ul style="list-style-type: none">• Nessrine Menhaouara
<ul style="list-style-type: none">• Arnaud Gibert	3 personnalités qualifiées
<ul style="list-style-type: none">• Martin Lolo	<ul style="list-style-type: none">• Jackie Chérin
<ul style="list-style-type: none">• Catherine Pinard	<ul style="list-style-type: none">• Alain Kabulo
<ul style="list-style-type: none">• Kevin Cuvillier	<ul style="list-style-type: none">• Isabelle Forgeot
<ul style="list-style-type: none">• Marjorie Noël	1 artiste
<ul style="list-style-type: none">• Nadia Aouchiche	<ul style="list-style-type: none">• M. Chapron
<ul style="list-style-type: none">• Dominique Lesparre	
<ul style="list-style-type: none">• Jean-Marc Renault	
<ul style="list-style-type: none">• Jean-Luc Lantenois	
<ul style="list-style-type: none">• Patricia Jaouen	

Dossier 6 - Mise en place d'une commission spécifique chargée d'étudier la possibilité de mise en œuvre de nouvelles mesures susceptibles d'améliorer la sécurité sur le territoire communal

Sur le rapport de M. Le Maire,

Suite à la commission des Moyens et Finances du 4 janvier proposant de mettre en place un comité consultatif en application de l'article L. 2143-2 du code général des collectivités territoriales

et de l'article 10 du règlement intérieur, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac s'abstenant) de l'instaurer, lui donne la charge d'étudier la possible mise en œuvre de nouvelles mesures susceptibles d'améliorer la sécurité sur le territoire communal (politiques de prévention, ASVP, police municipale, vidéo protection...) d'évaluer l'incidence financière de telles créations et de préparer une consultation de la population, ainsi que le permettent les dispositions des articles L1112-15 à L1112-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de faire dans ce cadre des propositions au conseil municipal.

Le groupe Lutte ouvrière ne souhaitant pas participer au comité, le conseil municipal fixe à 9, outre le Maire qui assurera la présidence du comité, le nombre de membres élus au sein du conseil d'administration dont 3 membres du groupe des élus Alternative citoyenne Groupe des élus communistes Front de gauche et citoyens ; 3 membres du groupe des élus socialistes, démocrates et républicains ; 1 membre pour le groupe 3D (Démocratie et Développement durable) ; 1 membre pour le groupe Rassemblement pour Bezons et 1 membre pour le groupe Agir pour Bezons.

Le conseil municipal prend acte, dans le respect des dispositions de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, des nominations suivantes au sein de celui-ci :

- o M Christian OURMIERES
- o Mme Sidikatou GERALDO
- o M. Philippe NOEL
- o Mme Nessrine MENHAOUARA
- o M Gilles REBAGLIATO
- o M Abdellah WAKRIM
- o M. Arnaud GIBERT
- o M. Jérôme RAGENARD
- o M. Malik BENIDIR

Dossier 7 - Motion Présentée par le groupe « Rassemblement pour Bezons » pour la création d'une police municipale à Bezons

Sur la présentation de M Ragenard,

En application de l'article 6 du règlement intérieur, une motion présentée par le groupe « Rassemblement pour Bezons » relative à la création d'une police municipale est soumise au conseil municipal.

M Cuvillier indique que le conseil municipal ne peut présager des résultats du travail du comité qui vient d'être créé et a en charge l'étude de nouvelles mesures susceptibles d'améliorer la sécurité sur le territoire communal ; Il indique que le groupe socialiste, démocrates et républicains ne prendra en conséquence pas part au vote.

M le Maire indique que le groupe Alternative citoyenne, groupe des élus communistes, Front de gauche et citoyens, est en totale opposition avec les éléments défendus par cette motion et se prononcera contre.

La motion, à la majorité des votes exprimés (le groupe « Alternative citoyenne, groupe des élus communistes, Front de gauche et citoyens », le groupe « démocratie et développement durable, élus centristes et indépendants » et le groupe « Lutte ouvrière » par 16 voix votant contre, le groupe « socialiste, démocrates et républicains » et le groupe « Agir pour Bezons, les Républicains, UDI, MODEM, socialistes et écologistes indépendants » par 14 voix ne prenant pas part au vote, et le groupe « Rassemblement pour Bezons » par 5 voix votant pour), est rejetée.

Dossier 8 - Ouverture anticipée de crédits sur le budget de 2016 pour l'attribution de subventions aux associations et l'engagement de dépenses d'investissement

Sur le rapport de M. Ourmières,

La préparation budgétaire est particulièrement complexe cette année d'abord du fait des bouleversements du paysage intercommunal qui nécessitent des travaux techniques délicats et des accords politiques. Au delà de l'intercommunalité, 2016 sera également la 3ème année du plan de baisse des dotations de l'État aux collectivités, dont les effets sont puissants (-284 900 € en 2014 et -832 070 € en 2015).

Aussi, afin d'assurer la continuité du service sur le début de l'exercice, **le Conseil Municipal accorde à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Ragenard, Mme Dehulster par pouvoir, M. Peaucellier, Mme Heyman et Mme Stenström s'abstenant) aux associations et établissements désignés ci-après (qui notamment disposent de personnels), par anticipation au vote du budget 2016, une avance sur subvention :**

- Caisse des Écoles : 270 000 € (dont 120 000€ pour le budget principal de la Caisse des Écoles et 150 000 € pour le budget annexe Restauration)
- COS : 40 600 €
- USOB : 83 300 €
- Théâtre Paul Eluard : 200 000€

Par ailleurs, un certain nombre de chantiers ayant débuté en 2015 se poursuivront sur le premier trimestre 2016. Pour éviter de pénaliser les fournisseurs et assurer le respect des délais de mandatement des factures, **le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Ragenard, Mme Dehulster par pouvoir, M. Peaucellier, Mme Heyman et Mme Stenström s'abstenant), le maire à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2016, avant le vote du budget primitif 2016 des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des montants votés en 2015 aux mêmes chapitres (hors AP/CP) soit un montant de 378 427,80 € et dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2016 lors de son adoption.**

Dossier 9 - Reprise de la compétence Assainissement – Fixation de la redevance et vote du Budget Primitif

Sur le rapport de M. Ourmières,

Suite à la dissolution de l'Agglomération Argenteuil Bezons, et conformément aux statuts de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine, la compétence Assainissement redevient communale au 1er janvier 2016.

La commune ne disposant pas de budget d'assainissement en 2015, pour pouvoir faire face aux 1ères dépenses de l'année et autoriser le recouvrement des recettes, **le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Ragenard, Mme Dehulster par pouvoir, M. Peaucellier, Mme Heyman et Mme Stenström s'abstenant) :**

- fixe le montant de la redevance d'assainissement pour 2016, applicable à compter du 1^{er} avril, à 0,3401 € par m3
- décide la création au 1er janvier 2016 du budget annexe relatif à l'assainissement, qui sera dénommé « budget annexe assainissement »
- adopte les crédits tels qu'ils figurent au budget annexe primitif assainissement de la Commune de Bezons pour l'exercice 2016, ainsi qu'il suit :
 - ✓ Section de fonctionnement : 504 000 €
 - ✓ Section d'investissement : 221 000 €
 - ✓ Soit au total : 725 000 €

Dossier 10 - Personnel communal – Autorisation de recruter par voie contractuelle

Sur le rapport de M. Ourmières,

Aucune candidature statutaire n'a été faite pour le poste de responsable de formation au sein de la Direction des Ressources Humaines que la ville a ouvert en septembre 2014 pour permettre son remplacement. En conséquence, en application des textes en vigueur, **le conseil municipal autorise à l'unanimité l'occupation de ces fonctions - pour lequel un poste existe au tableau des effectifs - par un agent contractuel pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2016 et décide que la rémunération de cet emploi par référence à la grille de rémunération des attachés.**

Dossier 11 : Compte rendu des décisions de gestion courante

M. le Maire rend compte des décisions de gestion courante suivantes :

Date	Objet	Montant
28/09/15	Finances : Clôture de la régie d'avances pour le paiement des dépenses de la crèche familiale de l'Ombrelle	
22/10/15	Contrat avec la société INITIAL pour l'équipement en réceptacle d'hygiène féminine	358,74 €
20/11/15	Médiathèque : Remboursement des frais de transport de l'auteure Julia Billet	107,10 €
24/11/15	Marchés publics : Marché à bon de commande - Fourniture, l'acheminement et la livraison de gaz avec la société Eni Gas & Power France	
26/11/15	Marchés publics : Dégraissage du plafond filtrant de la cuisine centrale et des hottes des offices avec la société Hottes Clean	9 490,00 €
27/11/15	Animation musicale de fin d'année avec le groupe Black Harmony Gospel Singers sur le parvis de l'hôtel de ville	3 399,00 €
30/11/15	Impression : contrat de maintenance du traceur avec la société PM2S	1684,80€ HT
03/12/15	Petite enfance : Noël des crèches 2015 -Prestation d'éclairage les 4, 10, 11 et 17 décembre 2015 à la salle Aragon avec la société Fêtes comme chez Vous	2 000,00 €
04/12/15 & 08/12/15	Avenants au contrat de police d'assurance des véhicules à moteur de la ville auprès de la société SMACL pour la régularisation de la prime d'assurance 2015	527,00€ & 137,63€
07/12/15	Marchés publics : Opérations de maintenance des installations de climatisation, ventilation et chauffage dans les propriétés communales avec la société Coriance	207 000,00 € sur 4 ans max
11/12/15	Marchés publics : Assurances pour la ville, le CCAS et la Caisse des Écoles avec la société SMACL	93 035,25 €
18/12/15	Acceptation d'indemnisation proposé par l'assureur SMACL dans le cadre d'un sinistre subi par un véhicule de la ville	375,00 €

Compte-rendu du conseil municipal du 7 janvier 2016

29/12/15	Marchés publics : Maintenance et contrôle des équipements sportifs de la ville avec la société RECRE'ACTION	90 000€ sur 4 ans max
31/12/15	Marchés publics : Prestations techniques pour les vœux municipaux avec la société VIP Organisation	22 790,06 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Les secrétaires de séance,



Mme Marjorie Noel



Mme Florelle Prio